



Bulletin avril, mai, juin et juillet 2026

EDITO

Bonjour à toutes et à tous,
J'ai le plaisir de vous adresser le second bulletin de l'année 2026.

Au cours de cette deuxième période, le Relais Petite Enfance intercommunal vous propose de revenir sur un thème en lien avec la conférence-spectacle du 3 février dernier :

« Ass' mat, vous avez dit ass' mat ? »

Ce temps fort a permis aux assistants maternels d'aborder, de manière ludique et constructive, la relation parents « employeurs » / assistants maternels.

Les animatrices vous proposent aujourd'hui de poursuivre cette réflexion à travers un article consacré à la nécessité de définir, en amont de l'accueil de l'enfant, un cadre partagé. Cette étape essentielle favorise une relation fluide, bienveillante et sécurisante, au service du meilleur accueil de l'enfant.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le principe n°1 de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant : « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

En page 3, vous retrouverez en images les nouveaux temps collectifs organisés au cours du 1er trimestre 2026 : barbotine, psychomotricité, éveil musical.

Vous y trouverez également les prochains temps collectifs proposés aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent, communs aux trois antennes, notamment la journée de fin d'année scolaire qui se déroulera début juillet avec le Ludobus intercommunal.

De nouvelles propositions viennent enrichir l'offre d'animations : plantations, ateliers de psychomotricité, parcours. Nous vous invitons à consulter les fiches d'inscription jointes au présent bulletin.

Le prochain conseil de maison se tiendra le 23 mars 2026. Il permettra d'échanger autour des formations, de faire un retour sur les temps collectifs et d'aborder les thèmes des prochaines conférences.

N'hésitez pas à en discuter avec l'animatrice de votre relais.

Nous sommes heureux de vous annoncer le retour de l'Analyse de la Pratique Professionnelle, proposée gratuitement aux assistants maternels volontaires à compter du mois de mars.

Ces temps d'échange, inscrits dans les missions des relais et pris en charge par le S.I.P.G avec le soutien de la CAF de la Loire, seront animés par une psychologue. Ils offriront un espace d'écoute et de réflexion sur l'exercice de la profession, dans un cadre sécurisant et soumis au secret professionnel. Deux périodes sont prévues cette année.

Rapprochez-vous des animatrices pour les modalités d'inscription.

La dernière page du bulletin rassemble des informations utiles à destination des assistants maternels et des parents :

- activités sociales et culturelles (auxquelles les parents employeurs contribuent),
- accompagnement des parents par le relais pour le calcul des congés payés,
- informations générales relatives à la médecine du travail.

Je vous laisse découvrir l'ensemble de ce bulletin et consulter les fiches d'inscription aux différentes activités proposées.

Avec tout mon engagement au service de la petite enfance,

La Vice-Présidente du S.I.P.G
en charge de la Petite Enfance



Les antennes du Relais

Antenne de Rive-de-Gier
Place du Général Valluy
42800 RIVE-DE-GIER

☎ 06.81.12.38.20 - 04.77.52.22.38

@ relaispe.antennerdg@paysdugier.org

Antenne de Genilac
Mairie de la Cula
42800 GENILAC

☎ 06.23.75.42.19

@ relaispe.antenneg@paysdugier.org

Antenne de St-Paul-en-Jarez
34 rue de la république
42740 ST-PAUL-EN-JAREZ

☎ 06.81.10.12.41

@ relaispe.antennespj@paysdugier.org

Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant : 10 grands principes pour grandir en toute confiance

Principe n°1 : "Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille."

Assistantes maternelles : les sujets sensibles à aborder tôt



<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/>

Un constat revient sans cesse : la majorité des tensions entre assistantes maternelles et parents ne viennent pas de conflits graves, mais de sujets jamais vraiment posés. Des règles floues, des attentes implicites, des non-dits qui s'accumulent jusqu'à créer de l'usure, de la frustration, voire des ruptures de contrat.

Aborder certains points sensibles dès les premiers échanges permet pourtant de poser un cadre clair, rassurant et professionnel. Non pas pour rigidifier la relation, mais pour la rendre plus fluide, plus sereine et plus durable.

Pourquoi ces sujets sont souvent source de tensions ?

Dans la majorité des cas, les tensions ne viennent pas d'une mauvaise intention, mais d'un décalage de posture entre deux rôles très différents : celui de parent et celui d'employeur. Les parents arrivent souvent dans cette relation sans véritable repère. Ils découvrent à la fois le fonctionnement du métier d'assistante maternelle et leur propre statut d'employeur, avec ses droits, ses devoirs et ses responsabilités. Cette double découverte crée naturellement des zones floues.

De leur côté, les professionnelles évoluent dans un métier encore largement méconnu. Beaucoup de familles ignorent la réalité du cadre réglementaire, la charge mentale, les obligations administratives ou les contraintes liées à l'accueil de plusieurs enfants. À cela s'ajoute un point essentiel : les attentes non dites. Chacun pense avoir été clair, alors que beaucoup de choses n'ont jamais été vraiment précisées. Ce qui n'est pas exprimé finit par créer des malentendus, puis de la frustration.

Enfin, l'aspect affectif rend les choses encore plus délicates. La relation repose sur la confiance, l'attachement à l'enfant et une vraie proximité humaine, tout en restant encadrée par un contrat. Ce mélange entre émotions et cadre professionnel est souvent à l'origine des malentendus les plus tenaces.

Les horaires et les retards

Dans la pratique, les horaires font partie des premières sources de tension. Beaucoup de malentendus ne viennent pas tant du contrat en lui-même, mais de ce qui est dit (ou mal compris) autour. Des phrases prononcées à l'oral, des habitudes prises dès l'adaptation, ou des tolérances implicites finissent par créer un flou entre ce qui était prévu et ce qui est réellement vécu.

Ces points doivent être abordés le plus tôt possible, idéalement dès l'entretien et au moment de la signature du contrat.

Ce n'est pas une question de rigidité, mais de clarté : s'assurer que les parents ont bien compris les enjeux concrets du cadre horaire, notamment l'impact sur la vie familiale après le travail. Dès l'entretien, il est essentiel de poser des horaires précis, avec une heure d'arrivée et une heure de départ clairement définies. Ces horaires incluent aussi le temps de transmission : si le départ est prévu à 17 h 30, les parents doivent arriver vers 17 h 20 ou 17 h 25, ou bien ajuster l'horaire du contrat.

Autre point souvent mal compris : les heures prévues au contrat restent dues, même si l'enfant est déposé plus tard que prévu (par exemple 11h au lieu de 9h). Elles ne peuvent pas être « rattrapées » en venant chercher l'enfant plus tard un autre jour.

Maladies et médicaments

Aborder les règles de santé dès le départ est essentiel, même si le sujet peut sembler délicat. Là encore, l'objectif n'est pas d'être rigide, mais de garantir la sécurité de tous et d'éviter des situations inconfortables au quotidien. Il est important d'expliquer clairement les règles concernant la fièvre, les maladies excluantes et les conditions d'accueil en cas de symptômes. Beaucoup de parents ont tendance à minimiser l'état de leur enfant, surtout lorsqu'ils n'ont pas d'autre solution de garde, avec des phrases comme « il a juste un petit rhume » ou « ce sont les dents ». Poser un cadre en amont permet d'éviter d'avoir à trancher dans l'urgence.

Les parents ne sont pas des adversaires. Beaucoup découvrent leur rôle de parent employeur et avancent avec leurs propres repères, parfois éloignés du cadre professionnel. C'est en expliquant, en reformulant et en posant les choses calmement que la relation trouve son équilibre.

Poser un cadre, ce n'est pas compliquer la relation : c'est lui donner les meilleures chances de durer.

Retour en image



CONFERENCE - SPECTACLE
ASS'MAT Vous avez dit ASS'MAT ?
par Sandrine Donzel et Nicolas Truffet
qui ont joué des situations du quotidien des
Assistants Maternelles avec humour.



Séance de psychomotricité
proposé par Carole Gomès



Barbotine
avec Françoise Savarino et Gaëlle Faure
Petits et grands ont découvert ou
redécouvert le contact avec l'argile.



Attrapez la musique !

LES PERMANENCES des antennes du RELAIS PETITE ENFANCE, de préférence sur rendez-vous

Les matinées sont consacrées
aux temps collectifs

Les animatrices restent
joignables dans la semaine:
n'hésitez pas à leur adresser
un mail ou à laisser un
message sur le répondeur.

Antenne Rive de Gier
Les Mercredis au Relais
de Rive de Gier
8h30 - 12h / 13h30 - 18h30

Les Jeudis en mairie
de St Martin la Plaine
13h30 - 16h30

Antenne St Paul en Jarez

Les 1er et 3ème Jeudis du mois à
la Mairie de Saint-Paul-en-Jarez
13h - 17h30

Les 2ème et 4ème Jeudis du mois
à la maison de la famille et de
l'enfance à l'Horme
14h - 17h30

Les 1er et 3ème Vendredis du
mois à la Maison de l'enfance
à La Grand Croix
13h - 16h
(hors vacances scolaires)

Antenne Genilac
Les Mardis au Relais de Genilac
Mairie de la Cula
13h - 18h30



Prochainement ...

RETOUR DE L'ANALYSE DE LA PRATIQUE

DÈS MARS

Temps d'échange autour de
situations professionnelles vécues
par les assistantes maternelles.
Ce temps organisé sur plusieurs
séances est animé par une
psychologue.

**Pré-inscription
sur la fiche d'inscription
trimestrielle.**

JOURNÉE DE FIN D'ANNEE AVEC LE LUDOBUS

Espace de jeux et ateliers sensoriels pour les
enfants et leurs Assistantes Maternelles

Vendredi 3 juillet 2026
A partir de 9h30

Maison du Temps Libre
135 Bd Noël Landy
42740 Saint-Paul-en-Jarez



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Apporter pique-nique, casquette, crème
solaire, couverture

CONSEIL DE MAISON

Lundi 23 mars 2025 de 19h-21h

SIPG - ZAC de Bourdon - Saint-
Chamond

Temps d'échange entre les
animatrices et les assistantes
maternelles des 3 antennes du RPE
du SIPG afin de faire remonter vos
envies et vos idées pour la vie du
relais

Le coin des assistants maternels...

ZOOM sur les Activités sociales et culturelles

L'Association Paritaire Nationale d'Information et d'Innovation (APNI) et ses partenaires sociaux ont mis en place un service pour les assistants maternels salariés du particulier employeur et proposent des offres de vacances, sorties culturelles, d'activités sportives et de le loisirs à des tarifs avantageux. Ce service est financé par une participation versée par chacun des particuliers employeurs.

Vous pouvez retrouver leurs offres sur www.asc-loisirs-emploidomicile.fr

Le coin des parents...

Les congés payés

A la fin de chaque période de référence (du 1er juin 2025 au 31 mai 2026) , vous devez calculer le montant dû à votre salarié au titre des congés payés.

L'animatrice de votre relais est disponible pour vous accompagner dans cette démarche, n'hésitez pas à prendre rendez-vous

Infos pour tous ...

La médecine du travail

Les Assistants maternels doivent bénéficier des visites médicales suivantes :

- Visite d'information et de prévention lors de l'embauche (une seule fois au début de l'activité et à mi-carrière vers 45 ans)
- Visites périodiques tous les 5 ans
- Visite de reprise après un arrêt de travail de plus de 60 jours
- Visite médicale à la demande

Les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile ont créé un Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN). Celui-ci est chargé de répondre aux besoins de prévention des risques professionnels et du suivi médical des salariés du particulier employeur. Ce service est financé via les cotisations patronales.

Ce service peut être sollicité gratuitement par le salarié ou le particulier employeur.

Contact SPSTN : 09.86.86.58.65